



COMMENT PROCÉDER ?

- Téléchargez et complétez le bulletin de parrainage.
- Remettez-le à votre filleul afin qu'il le remplisse à son tour.
- Le filleul devra joindre le bulletin complété à son dossier d'inscription.

L'opération se termine le jour de la rentrée effective en formation de votre filleul.



PARRAIN/MARRAINE

Nom :

Prénom :

Tél. :

Mail :



FILLEUL(E)

Nom :

Prénom :

Tél.

Mail :

Formation choisie (merci de cocher la case correspondante) :

- BPREA : Cultures légumières, Polyculture-élevage, Grandes cultures, Vigne et vin, Saliculture, Arboriculture, Productions végétales et animales
- CAP Production maraichage
- CS Conduite d'un élevage : Bovin lait, Bovin viande, Porcin
- CS Conduite de productions maraichères
- CS Production, transformation et commercialisation de produits fermiers
- CS Tracteurs et machines agricoles - Utilisation et maintenance (de EFEA Nozay)
- CP Technicien agriculteur en agriculture urbaine
- Titre éleveur : Lait, Viande, Porc, Caprin, Héliciculture
- Titre pro. Technicien de maintenance et d'engins et matériels agricoles
- SIL Grandes cultures, agronomie et agriculture de conservation

Conditions générales

- Cette opération Parrainage permet aux 10 premiers parrains par centre de formation (Nantes, Nozay, Les Trinottières et La Roche-sur-Yon) de recevoir un chèque-cadeau d'une valeur de 100 euros TTC. Le filleul recevra un chèque-cadeau d'une valeur de 60 euros TTC.
 - L'opération de parrainage démarre le 1^{er} février 2023 et se termine le jour de la rentrée en formation des filleuls jusqu'à fin janvier 2024. Les 10 premiers parrains se verront remettre leur cadeau qu'à compter de la rentrée effective de leur filleul.
 - La personne appelée « Parrain » recommande une formation des centres de formation EFEA (Nantes, Nozay, Les Trinottières, La Roche-sur-Yon) à l'une de ses connaissances, non encore inscrite, appelée « Filleul ». Ne pourront être considérés comme filleuls les candidats ayant déposé leur dossier de candidature avant la date de démarrage de l'opération.
 - Le parrain, un ancien stagiaire d'un centre de formation EFEA, communique ses coordonnées ainsi que celles de son filleul au centre de formation concerné. Il est entendu que cette offre est non cumulable, un parrain pouvant donc parrainer qu'un seul filleul.
- Les chèques-cadeau ne pourront être ni échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces. Chaque centre de formation (Nantes, Nozay, Les Trinottières et La Roche-sur-Yon) se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient et pour quelque motif que ce soit, de remplacer les dotations par d'autres, de valeur équivalente.
- Le simple fait de participer à l'opération parrainage entraîne l'acceptation pleine et entière et sans réserve des présentes conditions générales. Aucun recours ne pourra être adressé.

éfeea

école de formation
par l'expérience
en agriculture

Opération parrainage

Inscription 2023 / 2024

Devenez ambassadeur
de votre centre de formation !

Pour vous **100 €**
un chèque cadeau de

Pour votre filleul **60 €**
un chèque cadeau de

Parrainez
l'un de vos proches
en recommandant
une de nos formations.

* Formations éligibles à l'offre de parrainage au verso du bulletin

Conception-creation : Chambre d'agriculture des Pays de la Loire - Credit photos : Shutterstock - Edition : février 2023



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE